



Automobile camping-car

Par **patrol**, le **01/03/2011** à **12:49**

Bonjour,

j'ai apporté mon camping car pour une réparation de chauffe moteur je l'ai récupère après avoir payé une facture de 327 euros donc considéré comme répare
ici cepassais le 16 septembre 2010
je l'ai ramené le 17 septembre 2010
et depuis le garagiste ne trouve pas la panne et a fait de nombreuses réparation dessus deculssage courroie de distribution ect..... a ce jour il m'envoie un recommandé avec a c r me disant que le moteur est a changer pour une somme de 6000 euros comment faire pour l'obliger a me le réparer a sa charge??????
vu qu'il me l'avait rendus en état de marche le 16 septembre 2010
aider moi svp
nous somme au 25 fevrier 2011
et toujours pas de resultats